

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DU 26 MARS 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le 26 mars à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Daniel CHEVALEYRE à Madame Mireille LEYMONIE, Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU à Madame Céline CHARRIAUD.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DU DÉPARTEMENT ANNÉE 2020 -

- L'Assemblée débat et prend acte de la communication du rapport d'activité des Services du Département du Cantal pour l'année 2020.

SOLIDARITE SOCIALE-

ADOPTION DU PACTE TERRITORIAL DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI DU CANTAL (PTIE) -

- Approuve le Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi (PTIE) 2021-2025 tel que présenté ;
- Approuve la fusion du PDIE et PTIE ainsi adoptés en un seul document intitulé Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi – Pacte Territorial d'Insertion et d'Emploi 2021-2025 (PDIE-PTIE) ;
- Donne délégation à M. le Président du Conseil départemental pour sa mise en œuvre.

DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA MOBILITÉ DES AIDES À DOMICILE INTERVENANT AUPRÈS DE PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP DU CANTAL, CRÉÉ PAR LE DÉPARTEMENT AU PROFIT DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE -

- Adopte le dispositif de soutien à la mobilité des aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap du Cantal, créé par le Département au profit des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Fixe le montant de la redevance mensuelle de sponsoring du Département à un montant maximum de 25 € par véhicule éligible audit dispositif ;
- Approuve le barème de versement de la redevance de sponsoring par le Département comme suit :

nombre d'aides à domicile en contrat à durée indéterminée au 31/12 N-1	nombre maximal de véhicules éligibles à l'aide chaque mois
inférieur à 10	1
compris entre 11 et 20	2
compris entre 21 et 70	5
compris entre 71 et 275	25
supérieur à 275	50

- Approuve la convention-type relative au dispositif de soutien à la mobilité des aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap du Cantal, créé par le Département au profit des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

JEUNESSE

NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : AVENANT AU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF (SDNE) -

- Approuve l'avenant au Schéma Départemental du Numérique Éducatif.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à sa mise en œuvre.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant et tout document y afférent.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : DÉPARTEMENTALISATION DU DISPOSITIF CAMPUS CONNECTÉ -

- Prend acte du projet de départementalisation du dispositif Campus Connecté sur les arrondissements de Saint-Flour et de Mauriac.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'examen des conditions de cette départementalisation et en particulier la convention à intervenir avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

AVENANT AUX SCHEMAS DÉPARTEMENTAUX D'ACTION CULTURELLE 2017-2021 (SDAC) ET SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES (SDDEPA 2016-2021) -

- Autorise la prorogation d'une année supplémentaire et jusqu'au 30 juin 2022 du Schéma Départemental d'Action Culturelle (SDAC 2017-2021) et du Schéma Départemental de Développement des Enseignements et des Pratiques Artistiques (SDDEPA 2016-2021).
- Donne délégation à la Commission Permanente pour déterminer sur cette année supplémentaire les taux de subvention des actions qui relèvent d'un dispositif de subventionnement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour examiner tout document contractuel nécessaire à la mise en œuvre et au financement des actions qui relèvent d'un dispositif de contractualisation et de cofinancement.

EMPLOI**AGRICULTURE – FICHE ACTION : ÉQUIPEMENTS CONNECTÉS ET INNOVANTS DES ÉLEVAGES CANTALIENS -**

- Adopte les modalités d'intervention pour le soutien aux équipements connectés et innovants des élevages cantaliens.
- Autorise une dérogation au règlement comptable et financier du Conseil départemental pour accorder des aides à l'investissement inférieures à 1 000 €.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre du dispositif.

CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS 2020-2021 DU PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION : PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX -

- Approuve le principe d'une candidature du Conseil départemental du Cantal à l'appel à projets 2020-2021 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) : Projets Alimentaires Territoriaux ;
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce dépôt de candidature ;
- Prend acte que si la candidature présentée par le Conseil départemental du Cantal est retenue, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet sont estimés à 233 000 € (dont 143 000 € éligibles hors coûts emplois permanents) dont 70 % pourraient être financés par le PNA avec un plafond de 100 000 € ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de cette délibération.

SOLIDARITE TERRITORIALE**FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2019-2021 : PROGRAMMATION DES DOSSIERS DE L'ANNÉE 2020 (1^{ÈRE} VAGUE) -**

- Approuve la programmation des dossiers de l'année 2021 au titre du Fonds Cantal Solidaire pour la période 2019-2021, soit un volume de subventions attribuées de 573 868 € pour 50 opérations.

FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2019-2021 : MODIFICATION D'AFFECTATION DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES COMMUNES DE LORCIÈRES ET LUGARDE -

- Autorise le transfert des subventions attribuées au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021, en faveur des Communes de Lorcières et Lugarde ;
- Confirme l'attribution des aides correspondantes au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 pour un montant global de 43 000 €.

FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2019-2021 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE À LA COMMUNE DE VIC-SUR-CÈRE -

- Attribue à la Commune de Vic-sur-Cère, un soutien exceptionnel de 45 000 € sur la base d'une dépense de 150 000 € HT pour des travaux urgents de sécurisation du hameau dit des Blattes (réhabilitation de la route de desserte, consolidation des murs de soutènements et mise en sécurité des habitations placées sous ces rochers). Cette opération est inscrite au Fonds Cantal Solidaire pour la période 2019-2021.

FONDS CANTAL INNOVATION – APPEL À PROJETS DYNAMISATION ET REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS ET CŒURS DE VILLES – 2^{ÈME} VAGUE : LAURÉATS -

- Attribue un montant global de subvention de 1 339 816 € aux 23 maîtres d'ouvrage éligibles à l'appel à projets en faveur de la revitalisation et de redynamisation des centres-bourgs et cœurs de villes.
- Valide le modèle de convention de partenariat Fonds Cantal Innovation pour l'appel à projets « dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et cœurs de villes » 2^{ème} vague.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention avec chaque attributaire.

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN : CONVENTION DE PARTENARIAT OPÉRATIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRIBUTIONS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES -

- Approuve les termes de la convention relative au partenariat opérationnel pour la mise en œuvre des contributions de la Banque des Territoires au programme « Petites Villes de Demain » ;
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre la présente délibération.

AIDE DÉPARTEMENTALE EXCEPTIONNELLE POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE - HIVER 2020-2021 -

- Décide de mettre en œuvre un dispositif d'aide départementale exceptionnelle pour le déneigement de la voirie communale au titre de l'hiver 2020-2021 (du 21 décembre 2020 au 20 mars 2021) ;
- Approuve les modalités suivantes :

Cette aide sera exclusivement dédiée aux Communes dont la population est inférieure à 1 000 habitants (base population municipale 2020) et dont le bourg est situé à plus de 900 m d'altitude ou une partie du territoire à au moins 1 000 m d'altitude.

Les modalités seront les suivantes :

- 1 Déneigement de la voirie communale : soit une subvention de 25 % du montant des dépenses de déneigement plafonné à 4 000 € TTC, exécuté par un ou plusieurs prestataires publics ou privés ; soit une subvention de 25 % du montant global annuel des heures supplémentaires liées exclusivement aux travaux de déneigement payés aux agents des Collectivités concernées, pour la part comprise entre 1 500 € et 4 000 € ;
- 2 Réparations du matériel : subvention de 25 % du montant des dépenses des réparations effectuées dans la période sur du matériel spécifique de déneigement appartenant à la Collectivité, dépense plancher à 1 200 € TTC plafonnée à 4 000 € TTC.
- 3 Achat petit matériel destiné strictement au déneigement (exemple : chaîne à neige) et non éligible au Fonds Cantal Solidaire : subvention au taux de 25 % d'une dépense comprise entre 1 200 € HT et 4 000 € HT.

Pour toutes ces aides, un plancher de subvention est fixé à 300 €.

Les demandes, accompagnées de tous les justificatifs de dépenses (factures certifiées acquittées et/ou copie des fiches de paie des agents communaux – date de réalisation des missions comprise du 21 décembre 2020 au 20 mars 2021) et d'une délibération autorisant le dépôt du dossier, devront être transmises au Conseil départemental avant le 11 juin 2021.

L'attribution des aides sera proposée en Commission Permanente du Conseil départemental au dernier semestre 2021. Les paiements seront réalisés dans les semaines qui suivront.

- Donne délégation à la Commission Permanente pour analyser les candidatures reçues et attribuer les subventions correspondantes.

CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « LES FABRIQUES DE TERRITOIRES » : FABRIQUE CYBERCANTAL -

- Approuve le projet de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « les fabriques de territoires » fabrique CyberCantal.
- Approuve le plan de financement prévisionnel 2021-2023.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à déposer une candidature pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Les Fabriques de Territoires » et à signer tous documents y afférents ;
- Donne délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour la mise en œuvre de cette délibération.

EVOLUTION DES DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION ET DE VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES -

- Donne un avis favorable à l'évolution des dispositifs techniques et financiers du Schéma Départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques (SDMA) pour la période 2021-2024 ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre et son suivi.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD SAINTE-ELISABETH DE CHAUDES-AIGUES -

- Désigne Madame Céline CHARRIAUD, Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU et Madame Geneviève GASTAL (non Conseiller départemental) afin de siéger au Conseil d'administration de l'EHPAD Sainte Elisabeth de Chaudes-Aigues.

COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES À SON PRÉSIDENT -

- Prend acte des décisions de son Président prises par délégation au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID) « Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales » et au titre de la mise en œuvre des engagements du Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi Cantal pour la période 2021-2025.

COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ESTER EN JUSTICE DÉLÉGUÉE À SON PRÉSIDENT -

- Prend acte du compte rendu relatif à l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée au Président du Conseil départemental.

DÉMATÉRIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - DÉSIGNATION DU MANDATAIRE DE CERTIFICATION ET DU RESPONSABLE DE LA TRANSMISSION -

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à désigner le Directeur des Systèmes d'Information, Jean-Philippe LAVIGNE, comme mandataire de certification au niveau du Conseil départemental du Cantal et à désigner le Directeur des Systèmes d'Information, Jean-Philippe LAVIGNE, comme responsable de la télétransmission au niveau du Conseil départemental du Cantal.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE DÉPARTEMENT ET CANTAL HABITAT – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CANTAL -

- Approuve la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département et Cantal Habitat - Office départemental de l'habitat du Cantal.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE LOGEMENT SOCIAL DE LA CREUSE, DE LA HAUTE-LOIRE ET DE CANTAL HABITAT -

- Autorise la création de la société de coordination dénommée ACELIA entre Cantal Habitat, Creusalis et l'OPAC 43 ;
- Approuve la prise de participation de Cantal Habitat dans le capital de la société de coordination, pour un montant de 20 000 € (soit 20 000 actions) ;
- Désigne Madame Martine BESOMBES pour le représenter au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société de coordination en qualité de représentant permanent.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS -

- Approuve la modification du tableau des emplois permanents suite à des transformations de postes pour les besoins des Services.
- Crée deux postes à la DSI : 1 poste n°1123 de catégorie C (adjoint technique) pour le support et déploiement collègue et un poste n°1124 de catégorie B (technicien) pour la sécurité informatique.
Le poste de catégorie B est ouvert à tous les fonctionnaires et aux agents contractuels. Pour ces derniers la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.
- Approuve la modification du tableau des emplois permanents suite à la procédure d'avancement de Grade et de Promotion Interne.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT – CONTRAT DE PROJET CATÉGORIE C -

- Décide de créer 1 emploi non permanent – contrat de projet de catégorie C, avec la création d'un accompagnement d'initiation au numérique au plus proche des Cantaliens, composé d'un emploi de conseiller numérique France Services.

L'agent recruté assurera les fonctions de conseiller France Services à temps complet. Dans le cadre de cette opération, les missions qu'il devra exercer consisteront à : assurer des permanences dans les locaux des Services d'Action Sociale de la Collectivité (Espace Georges Pompidou, Maisons de la Solidarité de Mauriac et de St-Flour et Antennes de Murat et Riom-ès-Montagnes) ; organiser des ateliers ; proposer des mini-formations.

Ce recrutement non permanent, d'une durée de 3 ans, sera engagé courant 2021 dès qu'un candidat proposé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui pilote cette filière de médiateurs numériques dans le cadre de son programme Société numérique, sera retenu par la Collectivité. Son contrat prendra ainsi fin à l'issue de ces 3 années.

Il sera formé au préalable de ses activités et en continu afin d'offrir des services de qualité aux Cantaliens accompagnés et verra ses compétences certifiées par des titres professionnels.

La rémunération sera déterminée en référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois territoriaux des adjoints administratifs.

Cet agent percevra le régime indemnitaire relevant du groupe de fonction : C2.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- Modifie le tableau des emplois.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE -

- Approuve les termes de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2021.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – VACATION PÔLE CHEVAL -

- Décide de faire face au besoin ponctuel de consultations et d'expertises sur la gestion du site Pôle Cheval par l'emploi d'un vacataire.
- Décide de spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de l'autorité territoriale.
- Décide de proposer une rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, pour un montant de 40€ brut /heure.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal à procéder au recrutement et à signer les contrats de vacation correspondants.

FIXATION POUR 2021 DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE SUR LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES ET DROITS IMMOBILIERS -

- Décide de reconduire à 4,5 % le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers.
- Décide de reconduire l'exonération des cessions réalisées par les organismes d'HLM et les SEM.

MOTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE POUR LES ÉLEVEURS DES ZONES DE MONTAGNE -

Le Conseil départemental du Cantal alerte le Gouvernement sur les arbitrages nationaux concernant les modalités de mise en œuvre de la future Politique Agricole Commune (PAC) pour les éleveurs de bovins de races à viande et d'ovins des zones de montagne.

Considérant que :

- Le Plan stratégique national de la PAC, en voie de finalisation, proposerait des arbitrages très défavorables aux éleveurs de bovins de race à viande, en réduisant de plus de 40 % les aides couplées à l'élevage allaitant.
- Les aides de la PAC constituent l'essentiel du revenu des éleveurs de bovins de race à viande, dont le revenu a continué de se dégrader de plus de 20 % en 2020 pour s'établir en moyenne à moins de 700 € par mois.
- La loi Egalim, qui visait à mieux répartir les marges au sein des filières et à garantir une meilleure rémunération des producteurs, n'a pas tenu ses promesses dans le secteur de la viande bovine, où les prix agricoles restent nettement inférieurs aux coûts de production.
- Le secteur de l'élevage, qui reste sous la menace d'une ratification de l'accord commercial entre l'Union européenne et les pays du Mercosur, est aujourd'hui en grande difficulté. 2 000 exploitations d'élevage disparaissent chaque année en France, ce qui met en péril l'économie de nos zones rurales et la souveraineté alimentaire de notre pays.

Demande :

- Le maintien à minima des aides couplées du 1^{er} pilier de la PAC au secteur de l'élevage.
- Un renforcement des dispositifs de compensation des handicaps au travers notamment de l'ICHN.
- La prise en compte dans les orientations de la PAC de notre modèle d'élevage bovin viande français, familial, herbager, autonome, garant de l'entretien de plusieurs millions d'hectares de prairies et de la préservation de la biodiversité.
- La mise en œuvre des orientations de la loi Egalim dans le secteur de l'élevage afin de garantir aux éleveurs des prix couvrant leurs coûts de revient.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 31 mars 2021

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.